

2023 Le Conseil de Développement de l'Agglomération de Saintes



CONTRIBUTION **SANTÉ**

CONTRIBUTION 2023

Le territoire de l'agglomération se saisit de la question de l'accès aux professionnels de santé : quels seraient les leviers pour favoriser l'accueil de ces professionnels et répondre aux besoins de la population ?

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

I. INTRODUCTION

1. Contexte général de la saisine
2. Rappel du texte de la saisine
3. Interprétation des termes de la saisine
4. Méthodologie

II. CONSTAT RENDUS À LA LECTURE DES ÉTUDES ET RAPPORT EN LIEN AVEC LES ZONES SOUS MÉDICALISÉES

1. La pratique de la médecine en 2023 n'a plus rien à voir avec celle des 30 glorieuses ni même celle des années 80 et 90 !
2. Quels sont les facteurs de choix déterminants pour l'installation d'un médecin généraliste dans un territoire ?

III. VERS QUOI SE DIRIGER POUR LUTTER CONTRE LES ZONES SOUS MÉDICALISÉES EN SOINS DE PREMIERS RECOURS EN SAINTONGE ROMANE ? LES PRÉCONISATIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTES

- Postulats
 - Les propositions
1. Retirer le bénéfice des actions déjà en place pour le territoire
 2. Favoriser la pratique de la médecine en structures d'exercice coordonné
 3. Création d'un Office Central d'Information pour l'Accueil, l'Intégration et le Maintien des médecins généralistes en Saintonge Romane
 4. Actions à ne pas oublier

IV. ANNEXES

PRÉAMBULE

Saintonge Romane en quelques chiffres...

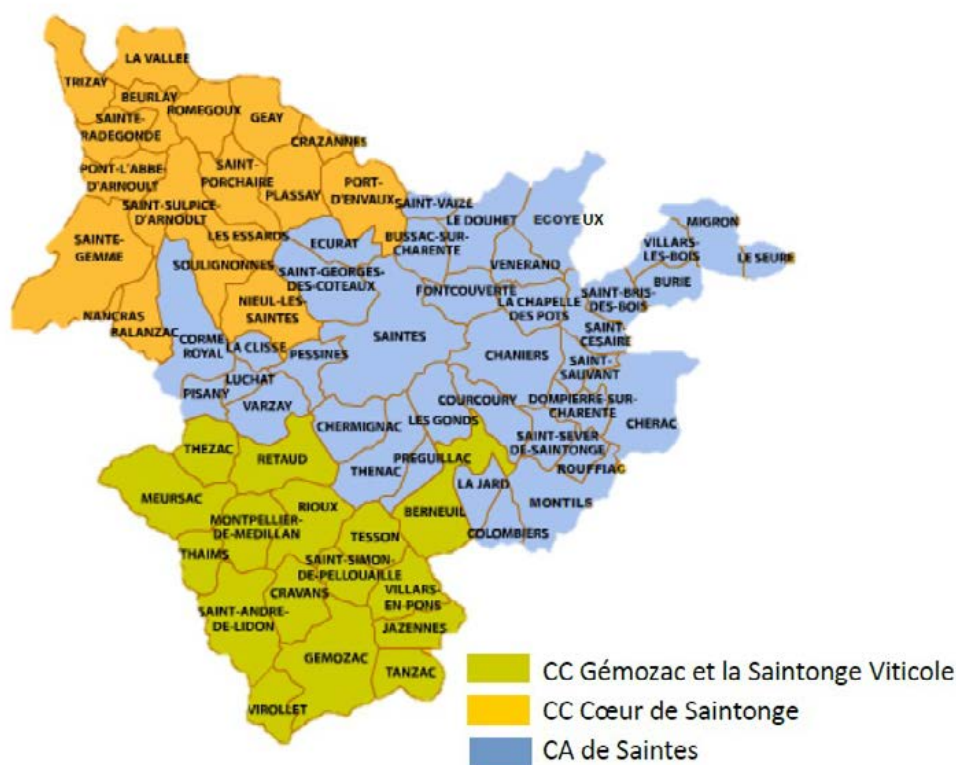
92 000
habitants

70
communes

27
communes
en Zone d'Action
Complémentaire

7
communes
en Zone d'Interven-
tion Prioritaire

Fig 1. La répartition des communes selon les EPCI de la Saintonge Romane



Source : site Pays de la Saintonge Romane www.payssaintongeromane.fr

85
médecins
généralistes

2
centres hospitaliers
Saintes et Jonzac

2
MSP Burie
et Pont-l'Abbé-d'Arnoult

10%
de la population en sous
densité médicale

Densité en médecins généralistes inférieure
aux territoires de référence
(94,4 pour 100 000 habitants contre 104,6
pour le Département et 100,9 en Nouvelle
Aquitaine)

INTRODUCTION

1. Contexte général de la saisine

Le 30 janvier 2020, faisant suite à une volonté territoriale exprimée par la Communauté de communes Cœur de Saintonge, la Communauté d'agglomération de Saintes et la Communauté de commune de Gémovac et Saintonge Viticole, a été signé le Contrat Local de Santé (CLS) de la Saintonge Romane.

C'est une contractualisation entre la Préfecture, l'Agence Régionale de santé (ARS) et les territoires ainsi que différents partenaires intéressés par la santé pour :

- Réduire les Inégalités Sociales, Environnementales et Territoriales de Santé
- Favoriser la construction de parcours de santé adaptés aux besoins du territoires.



Le CLS est composé de 4 axes dont l'axe 2 : *Favoriser l'accès aux Soins* décliné en 5 enjeux :



Favoriser l'accès aux médecins généralistes et aux autres professionnels de santé



Réduire la fréquentation des urgences



Coordonner et anticiper les sorties d'hospitalisation



Faciliter l'usage du numérique sur le territoire



Développer des solutions pour la mobilité

L'agglomération de Saintes a décidé de saisir son Conseil de développement en lui demandant de réfléchir aux leviers pouvant favoriser l'accueil des professionnels de santé et répondre aux besoins de la population.

2. Rappel du texte de la saisine

Le territoire de l'agglomération se saisit de la question de l'accès aux professionnels de santé :

« Quels seraient les leviers pour favoriser l'accueil de ces professionnels et répondre aux besoins de la population ? »

3. Interprétation des termes de la saisine

Dans le CLS concernant l'objectif « Favoriser l'Accès aux Soins » il est fait la distinction entre favoriser l'accès aux médecins généralistes et aux autres professionnels de santé : médecins spécialistes, infirmiers, pharmaciens, masseurs kinésithérapeutes, etc. (liste non exhaustive).

Le Conseil de développement décide de concentrer son approche sur la nature des leviers sur lesquels il conviendrait d'agir pour attirer des médecins généralistes sur le territoire, sachant que ces leviers conviendront vraisemblablement aussi pour attirer les autres professionnels de santé.

Par ailleurs, la notion de besoins de la population en matière de santé est une notion très large qui fait partie du CLS et qui recouvre à la fois les notions de soins médicaux proprement dits et celles d'information et d'éducation en matière de santé.

4. Méthodologie

Pour rendre ses préconisations, le Conseil de développement s'est appuyé sur les déclarations des professionnels de santé et leurs motivations exprimées dans les enquêtes suivantes :

- Questionnaire mis en ligne sur le site de l'agglomération à destination des professionnels de santé sur leurs motivations à choisir quant à leur lieu d'installation (Annexe 1). Les données extraites de ce questionnaire seront mentionnées dans les encadrés bleus.
- Étude 2019 sur l'installation des jeunes médecins (Commission jeunes médecins de l'ordre national des médecins – Conseil national de l'ordre)
- Rapport de la Commission du Territoire et du Développement Durable du Sénat – 2021 « Rétablir l'équité territoriale en matière d'accès de soins : agir avant qu'il ne soit trop tard » (rapporteur Bruno Rojouan, Sénateur de l'Allier)
- Étude 2022 de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques installation en cabinets pluriprofessionnels
- Questionnaire élaboré par le conseil de développement à l'attention des médecins généralistes sur leurs motivations à l'installation sur le territoire de la Saintonge Romane (Annexe 1)

Il a également participé aux réunions publiques organisées par :

- La CGT Retraite : État des lieux de l'accès aux soins en Charente-Maritime,
- Association Belle Rive : Débat autour d'un documentaire : Derniers jours d'un médecin de campagne.
- Le lycée agricole Georges Desclaude : Colloque le 30 juin 2022 sur « les déserts médicaux, il y a des solutions ».



CONSTATS RENDUS À LA LECTURE DES ÉTUDES ET RAPPORT EN LIEN AVEC LES ZONES SOUS MÉDICALISÉES

1. La pratique de la médecine en 2023 n'a plus rien à voir avec celle des 30 glorieuses, ni même celle des années 80 et 90 !

À quelques exceptions près, le médecin de famille qui ne compte pas ses heures, qui se rend en pleine nuit au chevet d'un patient, qui travaille 6 jours sur 7, qui donne priorité à sa vie professionnelle au détriment de sa vie personnelle n'a plus cours !

82% des internes et 46% des médecins remplaçants exclusifs déclarent rechercher un équilibre entre charge de travail et vie personnelle.

La profession médicale se féminise. En 2019, 40% des médecins sont des femmes. En 2025, c'est près de 60% de femmes qui entreront sur le marché du travail des médecins. Parmi la population de médecins ayant répondu à l'enquête du Conseil de développement, 50% sont des femmes.

Véritable postulat de base, le critère - équilibre entre charge de travail et vie personnelle - se révèle fondamental dans la recherche d'un territoire, sa sélection et dans la prise de décision de s'y installer.

La lecture et l'analyse des différents documents auxquels le Conseil de développement a pu avoir accès révèlent des facteurs de choix majeurs de nature à influencer l'installation de nouveaux médecins généralistes.

2. Quels sont les facteurs de choix déterminants pour l'installation d'un médecin généraliste dans un territoire ?

Pour faire son choix et prendre sa décision, le médecin prendra en compte :

- La capacité du territoire à l'aider à pratiquer une médecine de qualité,
- La capacité du territoire à contribuer à son épanouissement et à celui de son entourage familial : bien vivre là où il est installé.



Maison de Santé Pluridisciplinaire de Burie

La capacité du territoire à l'aider à pratiquer une médecine de qualité :

Remplaçants et médecins installés ont besoin du soutien de confrères à proximité de leur cabinet pour leur permettre d'exercer avec plus de sérénité. 63% des internes répondent que c'est déterminant pour eux dans leur choix.

Les professionnels de santé veulent s'installer dans un lieu où il y a des établissements de santé de qualité, à proximité, pour les accompagner dans leurs démarches et lever l'isolement de la prise en charge hospitalière si essentielle dans leur activité. C'est essentiel pour :

- 87% des remplaçants et des jeunes thésés (Docteurs juniors)
- 81% des internes.

Ne plus travailler seul est une priorité :

- 70% des praticiens interrogés plébiscitent l'exercice collectif coordonné.
- 72% des internes et des médecins remplaçants libéraux préfèrent l'exercice en maison de santé pluridisciplinaire vs 24% en exercice seul.

Important : l'hôpital de Saintes doit être un atout pour inciter des jeunes médecins à s'installer en Saintonge Romane en pratiquant une médecine de qualité dans laquelle ils peuvent avoir confiance.

« 69,57% des médecins ont mentionné le critère – Niveau de qualité de la médecine pratiquée en proximité – parmi les trois premiers critères de choix de leur lieu d'installation. »

« 91,31% des médecins ont mentionné le critère - densité de professionnel de santé de second recours - comme l'un des trois premiers critères de choix de leur lieu d'installation. »

« 100% des médecins exercent dans une structure collective et
• 56,52% en cabinet médical,
• 39,13% au sein d'une maison de santé,
• 4,35% dans un hôpital. »



Centre Hospitalier de Saintes

La capacité du territoire à contribuer à son épanouissement et à celui son entourage familial : bien vivre là où il est installé :

Le choix de l'installation est très lié au potentiel de vie quotidienne agréable pour l'entourage qui faciliterait l'intégration et le bien-être de vie :

- Niveau d'équipement scolaires et éducatifs,
- Niveau d'équipement en lieux culturels et sportifs,
- Niveau d'aménagement du territoire (voies d'accès, transports aériens, ferroviaires etc.)
- Proximité d'une aide familiale pour les jeunes couples avec enfants qui participe à la qualité de vie.
- Niveau d'accompagnement du conjoint dans son projet d'installation.

Pour 86% des internes et 41% pour des jeunes Thésés (Docteurs juniors), trouver du travail pour le conjoint permettrait d'accélérer l'installation sur un territoire.

Nous voyons donc que l'installation des jeunes internes ou médecins dans un territoire ne doit rien au hasard.

Un autre critère à prendre en compte et qui peut être considéré comme la voie royale pour trouver le lieu d'installation et le mode d'exercice qui convient : la période de formation avec son maître de stage.

L'importante nécessité des maîtres de stage et des remplacements pour les jeunes médecins avant de s'installer :

81% des médecins ont eu une période de remplacement dans le lieu de leur installation.

Le lieu d'exercice du maître de stage et le lieu des études imprègnent fortement le choix du lieu d'installation.

Le Plan Santé du département révèle que sur le territoire de l'agglomération de Saintes, les CDC de Cœur de Saintonge et Gémovac et la Saintonge viticole, 19 médecins sur 93 sont des Maîtres de Stage Universitaires (MSU).

- Le critère – Lieu d'exercice du maître de stage - se place en 2ème position dans le classement moyen des critères avec 73,91% .
- Le critère – Lieu d'études - se place en 5ème position dans ce classement.

Sur la période 2020-2023, 15 médecins ont été et seront formés sur les budgets du Plan Santé.

Des efforts doivent être maintenus pour augmenter les maîtres de stage en s'appuyant sur les structures d'exercice collectif, maisons ou centres de santé.

Depuis 2017, elles peuvent conclure une convention avec l'université et obtenir une qualification universitaire ce qui permet de renforcer l'implication de ses structures dans la formation, mais aussi de rendre l'exercice plus attractif en ouvrant la possibilité de développer la recherche en soins primaires (lieu d'exercice qualifié PMSU).

La désertification, c'est aussi la fuite des médecins généralistes en place. Comment les fixer de manière pérenne ?

Si un territoire doit tout mettre en œuvre pour attirer à lui de nouveaux médecins, internes, docteurs juniors, il doit aussi tout mettre en œuvre pour garder ses médecins installés en exercice et faciliter leur départ à la retraite.

Tout au long de sa carrière, le médecin généraliste ressent le besoin d'un soutien professionnel et personnel. L'amélioration des conditions de vie, de l'environnement de travail, une gestion active des carrières (à l'exemple des entreprises privées),

le soutien à la création de réseaux professionnels pour se prémunir de l'isolement, les marques de reconnaissance pour conforter son choix de la médecine rurale et améliorer son image sont des mesures fortement recommandées par l'OMS.

Une fois installé, il faut savoir préserver et garder les médecins sur le territoire. Il reste important de fournir des conditions de vie et de travail satisfaisantes aux professionnels qui s'installent dans des zones moins bien couvertes pour qu'ils s'y épanouissent et souhaitent y rester (temps de travail d'un médecin : 54 heures en moyenne par semaine).

Le médecin est souvent seul et peut se sentir seul. L'exercice de la médecine peut isoler, voire enfermer. Au fil des ans, le praticien ne résiste pas toujours sous le poids de ses responsabilités (l'obligation de résultats du diagnostic), des contacts avec la patientèle, de la vie professionnelle dans son ensemble et de sa vie personnelle.

Le médecin généraliste n'éprouve-t-il pas le besoin de parler, de se confier, « de vider son sac » ?

Dans les zones en sous densité médicale (zones rurales), cette lassitude et solitude peuvent être ressenties plus rapidement avec l'âge aidant et plus intensément par rapport à l'isolement.

Les autorités de santé ont leurs responsabilités dans la capacité à soutenir la santé et le bien être psychologique des médecins.

Anticiper et gérer une fin de carrière et un départ à la retraite se préparent :

Il s'agit de conseiller et d'apporter une aide à la prise à la décision au départ à la retraite.

Quand et comment prendre sa retraite ?

Pour beaucoup de médecins seniors une telle décision peut engendrer un cas de conscience quand il n'y a pas de remplaçant pour prendre la relève.

«[...] J'hésite à prendre ma retraite car je n'ai pas encore trouvé quelqu'un pour me succéder. Les patients que je croise dans la rue ne comprendraient pas que je sois en pleine santé, à la retraite alors qu'eux rencontrent des difficultés à se faire soigner faute d'un médecin traitant ».

Cette réflexion permet de penser qu'il faut aider le médecin qui envisage de partir à la retraite à préparer son départ à l'avance et l'aider à trouver un ou des successeurs.

En résumé et au regard de la lecture des différents documents, des rapports d'études, des enquêtes que le Conseil de développement a été amené à analyser et sur lesquels il a débattu, il apparaît qu'il n'y ait pas une action unique à mettre en œuvre pour combler l'absence de médecins dans les zones sous médicalisées mais une suite d'actions distinctes complémentaires.

Il s'agit, dans la suite de ce document, de proposer un ensemble de directions d'actions à mettre en place qui structurent une stratégie à 360 ° couvrant toute la carrière d'un médecin généraliste ;

- Le jeune médecin thésé : formation sur le terrain, prise en compte de son installation, comment lui faciliter son intégration ainsi que celle de ses proches, sur la territoire de la Saintonge Romane,
- Le médecin généraliste en exercice : comment vit-il son métier au quotidien, ses relations avec ses patients, ses collègues et les instances professionnelle,
- Le médecin senior en fin de carrière : comment envisager son futur, la cession de sa patientèle, son remplacement et l'accueil du jeune médecin qui prend sa suite, son départ à la retraite.

Du jeune médecin thésé qui s'installe au médecin qui part à la retraite, le parcours du praticien est pris en charge avec attention et confraternité. La roue tourne, la boucle est bouclée.



VERS QUOI SE DIRIGER POUR LUTTER CONTRE LES ZONES SOUS MÉDICALISÉES EN SOINS DE PREMIERS RECOURS ? LES PRÉCONISATIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTES

Chaque territoire est spécifique !

Les territoires manquant de médecins peuvent développer des solutions innovantes et personnalisées qui peuvent être difficilement envisagées dans le cadre d'une démarche nationale centralisée. Toute stratégie d'implantation de nouveaux médecins sur des zones sous médicalisées ou des zones rurales doit bénéficier d'une certaine décentralisation pour laisser au terrain des marges de manœuvre permettant d'ajuster les dispositifs nécessaires à l'incitation à l'installation.

Postulats

- Aucune incitation de toute nature qu'elle soit ne peut contraindre un médecin à s'installer de façon pérenne dans une zone dont il n'a pas le souhait !
- La situation des territoires sous médicalisés est particulièrement difficile à résoudre quand la nation souffre d'une pénurie globale de professionnels qui génère des tensions même dans les territoires plus attractifs.
- Quelles que soient les actions préconisées mises en place, il s'agit, au-delà de les choisir de façon stratégique, de mobiliser l'adhésion et la créativité de tous les partenaires afin de définir une stratégie collective qui comprend différentes facettes et qui soit bien adaptée aux médecins généralistes.



Les propositions :

1. Retirer le bénéfice des actions déjà en place pour le territoire

De nombreuses collectivités se sont saisies de la question de l'accès aux soins sur leur territoire et agissent. Avant de proposer de nouvelles mesures, il semble important de s'appuyer sur les actions en cours, de connaître leurs impacts pour pouvoir capitaliser sur les résultats obtenus.

- Établir un audit complet des performances des 16 actions du Plan Santé 17 2020 -2023.
Quelle efficacité pour quels moyens financiers engagés en Saintonge Romane ?
Le Plan de Santé 17 mobilise 5 millions d'euros de budget pour la période, voté le 30/10/2020 par le Conseil Départemental.
Objectif : La continuité de l'accès aux soins en permettant aux jeunes internes et aux jeunes médecins, de simplifier leur installation en les aidant et en leur proposant des possibilités attrayantes. Ce plan de Santé comporte entre autres, 16 actions se concentrant sur les incitations financières et les conditions d'accueil des futurs médecins.
- Obtenir de l'ARS un audit sur la mesure « 400 médecins généralistes » annoncée par le Président de la République en Septembre 2018. Quels résultats sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine ?
L'objectif de ce dispositif est de recruter 400 médecins généralistes dans les territoires fragiles (200 postes de généralistes à exercice partagé entre l'hôpital et la ville et 200 postes de médecins généralistes salariés)
- Sur le site de l'ARS, le Portail d'Appui aux Professionnels de Santé (PAPS). Peut-on quantifier sa notoriété et qualifier son efficacité ? Quelle efficacité des aides à l'installation ?
Ce portail national délivre des informations et des actualités sur les aides et l'accompagnement en région pour se former, s'installer et exercer ; tout ce que vous avez voulu savoir sur la médecine sans jamais avoir osé le demander.

2. Favoriser la pratique de la médecine en structures d'exercice coordonné :

Les Centres de santé (médecine salariale) :

- Structures à but non lucratif gérées par différents types d'organismes (collectivités territoriales, établissements publics de santé, mutuelles, associations...). Elles ne peuvent être adossées à des sociétés commerciales à but lucratif,
- Tous les professionnels, y compris les médecins, sont salariés,
- Activités : la pratique des soins de premier recours,
- Pratique du tiers payant obligatoire (pas d'avance de frais), pas de dépassement d'honoraires,
- Ils constituent des lieux de stages pour la formation des différentes professions de santé.

Quatre particularités sont spécifiques aux Centres de Santé, ils :

- Facilitent l'accès aux soins aux plus démunis (obligation du tiers payant),
- Donnent la possibilité à des médecins diplômés de réintégrer l'exercice de la médecine, d'exercer une médecine salariale à horaire stable,
- Sont en mesure de résoudre les problèmes des déserts médicaux, dans les zones fragiles, en créant des antennes, rattachées à un centre de santé dans les communes concernées,
- Avec des possibilités d'amplitude large des horaires d'ouverture, peuvent faciliter l'accès aux soins du plus grand nombre et diminuer le recours aux services d'urgence.

Les Maisons de Santé (médecine libérale) :

- Structures regroupant des professionnels de santé libéraux dans une même structure,
- Activité principale : la pratique de soins de premiers recours remboursés par l'Assurance maladie,
- Paiement à l'acte avec possibilités de dépassements d'honoraires,
- Pas d'obligation de tiers payant (il faut avancer les frais).

3. Créer un Office Central d'Information pour l'Accueil, l'Intégration et le Maintien des médecins généralistes en Saintonge Romane.

Le Conseil de développement propose de mettre en place un accompagnement des professionnels de santé depuis leur installation sur le territoire jusqu'à leur départ à la retraite, qui peut conduire à un accompagnement plus personnel dans le cas où l'activité professionnelle met en péril la vie personnelle. Dans un programme de suivi du praticien, une enquête en Australie a démontré que si un médecin et ses proches se sentent pris en charge par une instance dédiée, il y a une amélioration du bien-être et une diminution de l'intention de quitter le territoire.

Proposition émergente : le plus de la Saintonge Romane

Idee directrice : créer le lien et la coordination

Cet office sera en concertation et fera le lien avec toutes les organisations administratives et professionnelles de la Saintonge, du département 17, de la Région Nouvelle Aquitaine avec lesquelles un médecin peut avoir à faire, dans chacune de leur mission (liste non exhaustive) :

- Le département 17 et les acteurs du plan Santé,
- L'A.R.S,
- La Caisse Régionale d'assurance maladie,
- L'ordre départemental/régional des médecins,
- La MSA
- Les mairies de Saintonge.

En préambule, il s'agit de faire un tour d'horizon (audit) de ce qui est entrepris par chacune des organisations professionnelles et d'en valider les résultats et l'efficacité. Il ne s'agit pas de « faire à la place de ». Il s'agit d'assurer la meilleure cohérence d'un plan stratégique qui se donne pour objectif la plus grande efficacité possible dans l'accueil, l'intégration et le maintien des médecins dans le territoire.

La vocation de l'Office Central : accompagner les professionnels de santé, les guider et les soutenir.

Il s'agit d'assurer un suivi général du praticien sur toute sa carrière professionnelle :

- La période son installation (notion de guichet administratif/logistique),
- La continuité de son exercice (formation continue en relation avec les organismes de formation de la santé),
- Le plan personnel (bilan de santé physique, psychologique, famille, etc.),
- Le départ à la retraite.

Les catégories de médecins concernées par l'Office Central :

- Les internes en fin d'études et les jeunes thésés (médecins juniors) en phase de recherche d'installation,
- Les médecins en cours de carrière (bilan sur l'activité, remise en cause professionnelle, etc.),
- Les médecins proches de leur fin de carrière (transmission du savoir, de la patientèle, départ à la retraite, etc.)

Les actions à mener sur ces 3 catégories de population :

- Aller au contact des étudiants et des internes en fin d'études et les jeunes thésés (médecins juniors) en phase de recherche d'installation.
- Créer une « force de vente » pour faire la promotion de la capacité de la Saintonge Romane à accueillir de jeunes et nouveaux médecins.

En concertation avec l'Agence d'Attractivité de Saintes (création en Avril 2023) et/ou avec le Département 17 et les chargés du Plan Santé, il s'agit de créer un argumentaire, véritable « plan de vente » des atouts et bénéfices d'une vie professionnelle en Saintonge Romane.

Être présent lors de journées portes ouvertes et aller au contact des étudiants en fin d'études des différentes universités les plus proches de notre territoire (Bordeaux, Poitiers, Limoges, Angers, Nantes, Tours).

Les critères majeurs à mettre en valeur :

- Les potentiels du bassin économique et de l'emploi (utile pour un conjoint).
- Les aménagements socio éducatifs : crèches, écoles, collèges, lycées, BTS .
- Les équipements socio-culturels (cinémas/théâtres, etc.) et sportifs
- Les possibilités de logements
- Les aménagements routiers : Saintes au centre du département et de la région. Accès rapide aux villes de La Rochelle, Niort, Poitiers, Bordeaux / Transport routier, ferroviaire et aérien).

Attention : l'étude du Conseil de développement mentionne que les fréquences de dessertes ferroviaires entre Paris, Bordeaux, La Rochelle, Poitiers peuvent être un frein à l'installation sur le territoire.

Sur le critère du logement, l'Office Central d'information pourrait envisager une collaboration avec l'Association A-V-F Saintes, Accueil des villes française / avf.asso.fr)

Un certain nombre de moyens sont été imaginés, listés pour être mis en place afin de porter remède aux zonex sous médicalisées.

Il s'agit maintenant à la Communauté d'Agglomération de Saintes d'initier les projets en créant une dynamique, avec un discours fédérateur autour duquel les parties prenantes de ce projet adhèrent et mettent en commun leur compétences propres. Un seul objectif : être convaincant et entreprenant pour combler le manque de médecins généralistes.

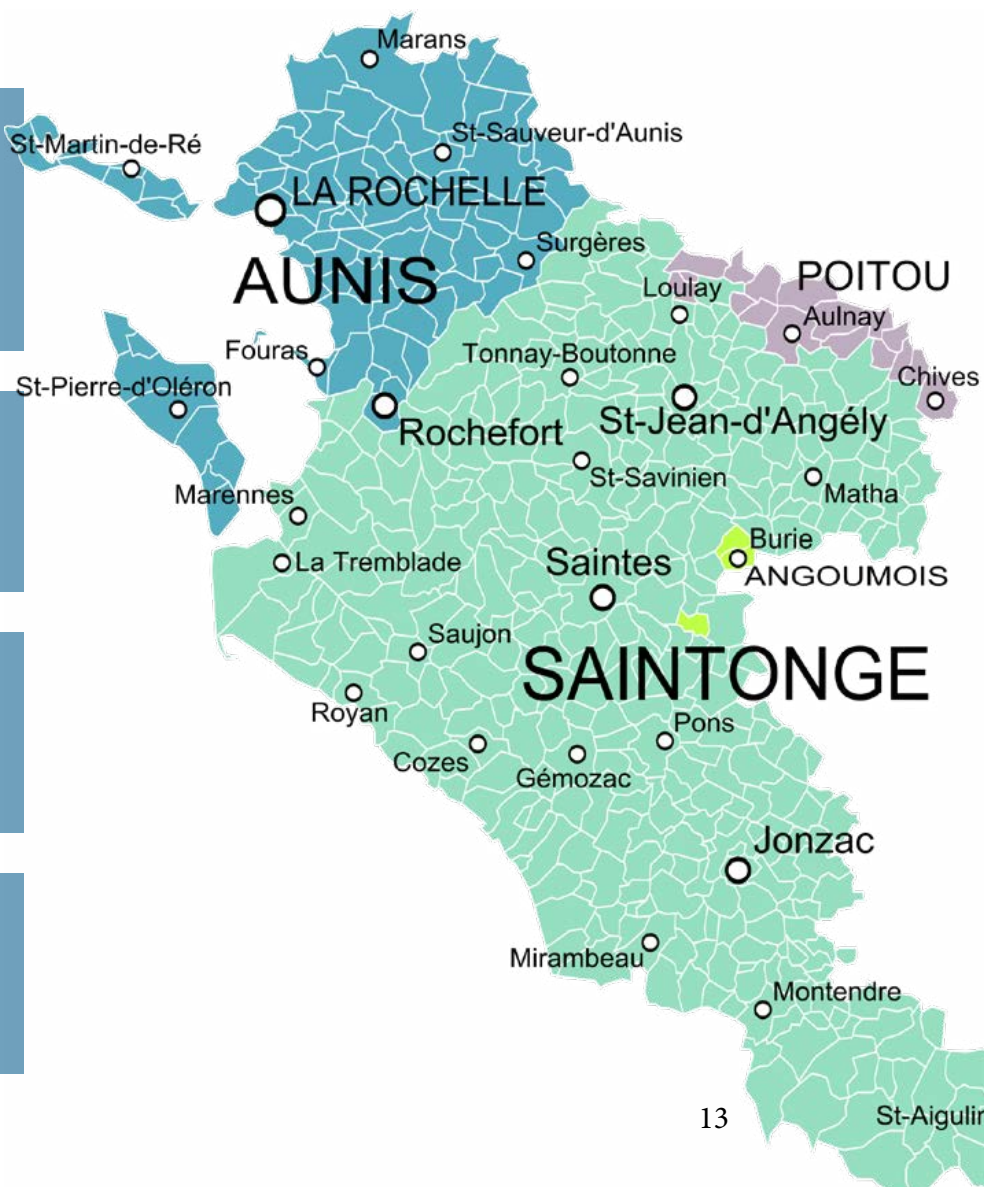
Il est nécessaire qu'existe une volonté politique, un esprit d'ouverture fort et constant qui mettent à bas les solides barrières des corporatistes pour servir au mieux les patients, les citoyens, le peuple de France.

A noter que le critère « proximité géographique par rapport au lieu d'étude » en termes d'installation n'arrive qu'en 7ème position sur 10 critères dans le choix du lieu d'installation.

« L'offre scolaire : dans les 5 premiers critères personnels dans le choix d'installation cité par 86,95% des médecins sondés. »

« Emploi du conjoint : 1er critère personnel dans le choix d'installation cité par 60,87% des médecins sondés. »

« La proximité familiale : 3ième critère personnel pour le choix d'installation des médecins sondés »



Accompagner les médecins en cours de carrière en mettant en place un suivi longitudinal de la vie professionnelle du praticien, de son installation sur le territoire à son départ à la retraite, qui peut conduire à un accompagnement plus personnel dans le cas où l'activité professionnelle met en péril la vie personnelle.

L'Office central pourrait apporter un appui et un suivi aux médecins généralistes qui le souhaitent :

- Faciliter la formation permanente, le développement professionnel continu et l'acquisition de compétences nouvelles,
- Mise en relation avec les collègues médecins du territoire pour échanger sur les pratiques de la médecine,
- Créer une bourse aux remplacements.

Les médecins généralistes ne peuvent se permettre le luxe de tomber malade. Il s'agira d'instituer un dialogue et initier une prise de conscience du médecin sur sa santé en organisant des bilans de santé pour lui et sa famille.

45% des médecins généralistes sont en burn-out selon le rapport de la commission de l'aménagement et du développement durable – mars 2022,

- Organiser des bilans de santé pour le médecin et sa famille. Un médecin n'a pas le « droit de tomber malade ». Pas d'indemnité journalière Sécu sauf par le biais d'assurances privées (très chères) avec un droit de carence de 90 jours.
- Prendre en charge et agir en cas de crise, assistance au médecin et à sa famille en cas de crise professionnelle ou personnelle.
- Créer un service d'aide téléphonique.

Dans un programme de suivi du praticien, une enquête en Australie a démontré que si un médecin et ses proches se sentent pris en charge par une instance dédiée, il y a une amélioration du bien-être et une diminution de l'intention de quitter le territoire.



4. Actions à ne pas oublier...

Il est urgent de valoriser la qualité de médecine pratiquée à l'hôpital de Saintes et en faire un lieu référent.

L'hôpital de Saintes n'échappe pas aux problèmes et aux critiques que rencontre aujourd'hui le monde hospitalier.

Au service d'urgences débordé et au manque de spécialistes (dermatologue, rhumatologue, radiologue, psychiatre en urgences, spécialités d'organe), viennent s'ajouter des problèmes relationnels entre les médecins généralistes de cabinet et la direction de l'hôpital.

26% des médecins interrogés par l'enquête du Conseil de développement (6 médecins) dénoncent des problèmes :

- de communication,
- de relations avec la direction de l'hôpital,
- et de qualité des services rendus.

Si le dossier « Hôpital de Saintes » n'est pas de la responsabilité et de la compétence de la Communauté d'Agglomération, il n'en demeure pas moins que l'agglomération doit rester vigilante et alerter l'ARS. sur le caractère préoccupant en matière de qualité des soins administrés aux patients et de relationnel avec les professionnels de santé du territoire.

- Développer la population de médecins maîtres de stage sur le territoire.

Indéniablement le lieu de stage influence le médecin dans le choix de son lieu d'installation.

- Et pourquoi pas des cours en université sur les méthodes d'installation sur le territoire ?

Verbatims de jeunes médecins :

« Lorsque l'on sort de l'internat, nous sommes complètement démunis face à l'installation. Nous n'avons aucune formation et très peu d'information. Nous ignorons les possibilités d'aides et d'accompagnement ... »

« ...lors de mes études, j'ai été formée à une pratique de qualité de la médecine, je n'ai pas été formée à devenir médecin! ». »

En fin d'étude, pour mieux préparer les étudiants à leur future installation professionnelle en cabinet, des cours pourraient leur être donnés en :

- Administration,
- Gestion financières et comptabilité,
- Relations avec l'administration médicale les organismes sociaux,
- Médecine rurale pour les zones rurales sous médicalisées

Rappel : « 69,57% des médecins interrogés ont mentionné le critère – Niveau de qualité de la médecine pratiquée en proximité – comme un des trois premiers critères de choix de leur lieu d'installation. »

« 73,91 % des médecins interrogés mentionnent le critère - Lieu d'exercice du maître de stage – dans les 5 premiers critères dans leur choix de leur lieu. »



CONCLUSION

Un certain nombre de moyens ont été imaginés, listés pour être mis en place afin de porter remède aux zones sous médicalisées.

Il s'agit maintenant à la Communauté d'Agglomération de Saintes d'initier les projets en créant une dynamique, avec un discours fédérateur autour duquel les parties prenantes de ce projet adhèrent et mettent en commun leur compétences propres. Un seul objectif : être convaincant et entreprenant pour combler le manque de médecins généralistes.

Il est nécessaire qu'existe une volonté politique, un esprit d'ouverture fort et constant qui mettent à bas les solides barrières des corporatistes pour servir au mieux les patients.

hôpital
INTERNES
agglomération

qualité des soins

ARS accompagnement

PLAN LOCAL DE SANTÉ

ordre des médecins

ZONE SOUS MÉDICALISÉE

FAMILLE

centre de santé

MAÎTRES DE STAGE

DÉPARTEMENT

école

M.DECINS SÉNIORS

JEUNES MÉDECINS

EMPLOIS

maison de santé

mairies

LOGEMENT

dépression

patient

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire à l'attention des médecins généralistes de la Saintonge Romane

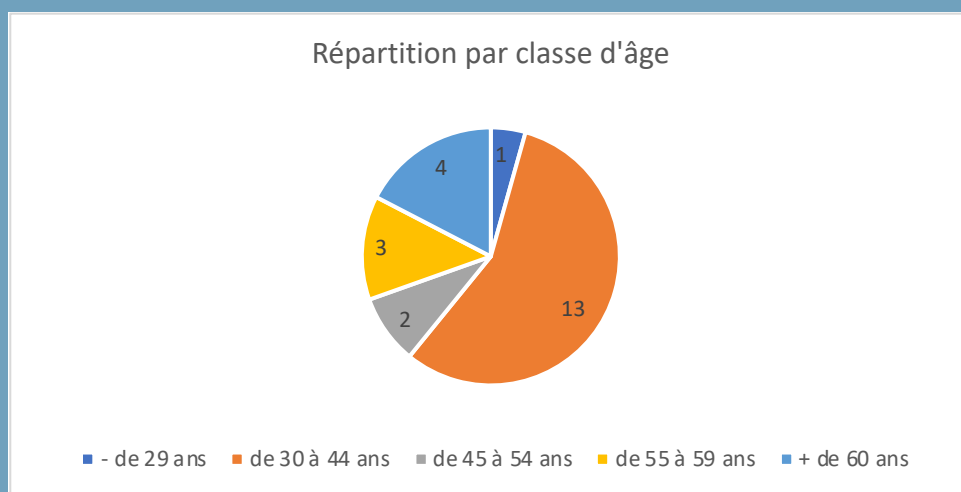
Conseil de développement de l'agglomération de Saintes Résultats du questionnaire « Favoriser l'accueil des professionnels de santé »

Le Conseil de développement de l'agglomération de Saintes s'est saisi de la question de l'accès du grand public aux professionnels de santé et souhaite identifier des leviers pour favoriser l'accueil de ces professionnels et répondre aux besoins de la population.

Un sondage a été lancé auprès des professionnels de santé pour recueillir leur avis entre janvier et avril 2023.

1. Le parcours professionnel

23 professionnels de santé ont renseigné le questionnaire (+ de 50% de médecins femme) dont 2 internes en médecine en fin d'études (1,25 ETP salariés et 0,75 ETP en mode libéral) et 21 médecins généralistes exerçant en mode libéral. Concernant ces derniers, 10 d'entre eux exercent depuis plus de 10 ans sur le territoire, 3 entre 5 et 10 ans, 8 entre 2 et 5 ans.



100% des médecins ayant répondu au questionnaire exercent dans une structure collective : 56,52% en Cabinet Médical, 39,13% au sein d'une Maison de Santé, 4,35% dans un hôpital. 1 seul parmi les 23 médecins a changé de statut : après avoir exercé en libéral seul, il a intégré une structure collective.

2. Critères d'installation

A la question « En 2022 dans la réflexion d'un(e) jeune médecin sur son projet d'installation quels sont selon vous les critères qu'il ou elle prendrait en compte pour orienter son choix de lieux d'installation », 30,43% des médecins ont mis en premier critère celui de la densité de professionnel de santé de second recours (spécialistes, d'hôpitaux et ou de clinique) et pour 21,74% des médecins le niveau de qualité de la médecine pratiquée en proximité.

Critères	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Priorité 5	Total
Densité de professionnel de santé de second recours	30,43	26,09	26,09	4,35	4,35	91,31
Lieu d'exercice du maître de stage	13,04	17,39	13,04	21,74	8,7	73,91
Niveau de qualité de la médecine pratiquée en proximité	21,74	17,39	4,35	8,7	17,39	69,57
La volonté de bénéficier d'aides financières ou de mesures incitatives	4,35	8,7	8,7	26,09	13,04	60,88
Lieu d'études	8,7	4,35	21,74	13,04	8,7	56,53
La volonté de pratiquer une médecine libérale	13,04	13,04	13,04	4,35	13,04	56,51
Densité de population pour créer ou développer sa patientèle	4,35	4,35	13,04	8,7	17,39	47,83
La volonté de pratiquer à la fois les deux modes de médecine	4,35	4,35	0	8,7	17,39	34,79
La volonté de pratiquer une médecine salariale	0	4,35	0	4,35	0	8,7

Concernant les motivations personnelles citées prioritairement lors de l'installation d'un jeune médecin, la prise en compte du métier du conjoint et de la possibilité de retrouver un emploi a été citée en premier critère par 60,87% des médecins, la région géographique et la proximité familiale représentant respectivement 17,39% des réponses de rang 1.

Critères	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Priorité 5	Total
La prise en compte du métier du conjoint et de la possibilité de retrouver un emploi	60,87	13,04	4,35	13,04	4,35	95,65
L'offre scolaire pour les enfants	4,35	17,39	30,42	26,09	8,7	86,95
La volonté de rester à proximité de sa famille	17,39	17,39	17,39	0	17,39	69,56
Une région géographique et son climat	17,39	8,7	8,7	8,7	13,04	56,53
La quantité et la qualité des services de proximité proposés	0	13,04	8,7	17,39	17,39	56,52
La capacité à pouvoir se loger	0	8,7	13,04	13,04	21,73	56,51
La quantité et la qualité de l'offre culturelle	0	17,39	8,7	4,35	8,7	39,14
Le nombre et la qualité des voies d'accès	0	4,35	4,35	17,39	4,35	30,44
La quantité et la richesse de l'offre sportive	0	0	4,35	0	4,35	8,7

Autre critère cité par un médecin : une ambiance de travail sympathique et la qualité du travail des confrères exerçant dans la structure.

À la question quelles pourraient être les réticences d'un médecin généraliste à s'installer sur le territoire de la Saintonge Romane, les éléments de réponse suivant ont été apportés :

- Un accès difficile et long aux autres professions médicales (absence ou manque de spécialistes notamment dermatologue, rhumatologue, radiologue, psychiatre en urgence, spécialités d'organes). 9 médecins ont fait ce constat.

- Des relations compliquées à très difficiles avec l'Hôpital de Saintes évoquées par 6 médecins notamment en terme :

- de communication,
- de relations avec la direction de l'hôpital,
- de qualité des services rendus,
- d'accès aux soins et aux urgences « débordées »,
- de manque de spécialistes

- Manque d'attractivité et de reconnaissance du métier, conditions d'exercices (charge de travail et responsabilité, dévalorisation des rémunérations, gardes et nuit...).

- La qualité et la fréquence des dessertes ferroviaires (Paris, Bordeaux, La Rochelle, Poitiers...) est également citée comme un frein à l'installation sur le territoire.

Également abordés par un médecin :

- L'absence d'organisation territoriale permettant aux personnes âgées dépendantes de se déplacer elles-mêmes au cabinet du médecin généraliste (visites à domicile chronophages, taxis coûteux, prescriptions médicales de transport pas une solution).

- Proximité ou éloignement de Bordeaux et La Rochelle vécu comme des freins (« fait de l'ombre au territoire », « spécialistes trop éloignés »).

- Animation culturelle du territoire insuffisante.

- Absence d'accueil des internes, stagiaires par les collectivités pour une meilleure intégration du territoire.

Concernant les conditions d'exercice, les médecins soulignent que la problématique relève pour l'essentiel de l'Etat et de l'ARS. Néanmoins l'accueil, l'aide à l'installation paraissent des leviers pour attirer de nouveaux praticiens.

Les médecins ont apporté les commentaires complémentaires suivants :

- Accueil par les collectivités des médecins internes hospitaliers et de ville pour leur faire découvrir le territoire et ses acteurs, les impliquer dans les événements de la vie locale (cérémonie d'accueil, invitations aux manifestations culturelles, sportives...).... « Soyez inventifs »

- La démarche engagée par le Conseil de Développement est encourageante mais les freins à la médecine générale relèvent d'une politique nationale et de l'ARS. Les charges administratives et financières pesant sur la médecine générale, les trop faibles revenus et les projets de lois démotivent et inquiètent...

Le Groupe de travail santé a approuvé lors de sa réunion du 25 mai 2023 à l'unanimité des membres présents les termes de sa contribution relative à la saisine « Le territoire de l'agglomération se saisit de la question de l'accès aux professionnels de santé : quels seraient les leviers pour favoriser l'accueil de ces professionnels et répondre aux besoins de la population ? ».

L'Assemblée plénière du Conseil de développement en date du 7 juin 2023 a adopté à l'unanimité la contribution présentée par le groupe de travail.



**12 boulevard Guillet Maillet
17100 SAINTES**

**Tel. 05 46 93 41 50
info@agglo-saintes.fr**

**Suivez toute l'actualité sur notre site internet :
www.agglo-saintes.fr**